

(¹)

(N° 216.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 JUIN 1899.

Projet de loi portant augmentation des traitements de la magistrature (¹).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DE JAER.

ART. 6.

Substituer aux mots : « *avant le 25 novembre 1889* », les mots : « *avant la promulgation de la présente loi* ».

ART. 6.

De woorden : « *vóór 25 November 1889* » te vervangen door deze woorden : « *vóór de bekendmaking dezer wet* ».

C. DE JAER.

TH. DE LANTSHEERE.

STIÉNON DU PRÉ.

(¹) Projet de loi, n° 264 (session de 1896-1897).

Rapport, n° 65 (session de 1897-1898).

Amendements, n° 198, 207, 210 et 212.

Projet de loi adopté par la Chambre au premier vote, n° 213.

Amendements, n° 214.